



DEMANDE D'ACCES
A LA RESTAURATION SCOLAIRE
Ecoles maternelles/élémentaires
ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

Les inscriptions sont à renouveler chaque année. Elles ne sont pas tacitement reconductibles.

TRES IMPORTANT : les dossiers doivent être adressés en **MAIRIE** au **SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE** et **NON** à **L'ECOLE** avant le **05/05/2018 – DERNIER DELAI –**
AFIN QUE VOTRE ENFANT PUISSE BENEFICIER DE LA RESTAURATION DÈS SEPTEMBRE 2018.

LA FAMILLE

RESPONSABLE N°1 ayant la charge des enfants : Mère Père Tuteur

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Téléphone professionnel : Adresse mail :

SITUATION DE FAMILLE : Marié(e) Union libre Divorcée ou séparée

Célibataire : PACSE (E) Veuf(ve)

Profession : Lieu de travail :

RESPONSABLE N°2 ou autre adulte vivant au foyer : Mère Père Tuteur

NOM : PRENOM :

Téléphone portable : Tél. professionnel :

PROFESSION : Lieu de travail :

RESPONSABLE N°2 ne vivant pas au foyer : Mère Père Tuteur

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

PROFESSION : Lieu de travail :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Téléphone professionnel : Adresse mail :

Raisons pour lesquelles la cantine est sollicitée :

NUMERO D'ALLOCATAIRE CAF (impératif).....

Les parents s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile pour couvrir leurs enfants pendant L'interclasse, soit de 11 heures 30 à 13 heures 30.

LES ENFANTS :				
1 ^{er} enfant Ecole d'affectation 2018/2019 :			Classe :	
NOM :		PRENOM :		
Né (e) le :		A :		
Ecole fréquentée en 2017-2018 :			Classe :	
P.A.I	L'enfant présente-t-il une allergie alimentaire ou une intolérance alimentaire ?			
	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
CANTINE SCOLAIRE	OCCASIONNEL	<input type="checkbox"/>	REGULIER	<input type="checkbox"/>
PRECISEZ LES JOURS	LUNDI	<input type="checkbox"/>	MARDI	<input type="checkbox"/>
DE CANTINE DEMANDES	JEUDI	<input type="checkbox"/>	VENDREDI	<input type="checkbox"/>
2eme enfant Ecole d'affectation 2018/2019 :			Classe :	
NOM :		PRENOM :		
Né (e) le :		A :		
Ecole fréquentée en 2017-2018 :			Classe :	
P.A.I	L'enfant présente-t-il une allergie alimentaire ou une intolérance alimentaire ?			
	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
CANTINE SCOLAIRE	OCCASIONNEL	<input type="checkbox"/>	REGULIER	<input type="checkbox"/>
PRECISEZ LES JOURS	LUNDI	<input type="checkbox"/>	MARDI	<input type="checkbox"/>
DE CANTINE DEMANDES	JEUDI	<input type="checkbox"/>	VENDREDI	<input type="checkbox"/>
ENFANTS NON SCOLARISES :				
Nom, prénom, date de naissance :				
.....				

PAIEMENT : le système fonctionne en **prépaiement.**
(confer le Règlement des Cantines scolaires)

RESTAURATION REGULIERE Nous privilégions le paiement par prélèvement automatique qui est sécurisé, pratique et offrant toutes les garanties pour les familles.

Pour les familles déjà en prélèvement automatique l'année dernière = pas de démarche particulière à faire.

Pour les nouvelles familles acceptant la mise en place du prélèvement automatique

cochez la case suivante : . Un dossier de prélèvement simple sera à compléter par la suite.

RESTAURATION OCCASIONNELLE :

Les frais de cantine doivent être réglés à l'avance dans les quinze jours qui précèdent le mois :

- par chèque, en mairie annexe (la moutonne) dépôt dans la boîtes aux lettres ou par correspondance ou par dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie principale, sans omettre de joindre le coupon détachable figurant sur la facture ;
- par espèces, uniquement au service restauration scolaire (15 bd de la république) ;
- par carte bancaire, uniquement au service restauration scolaire (15 bd de la république).

Tout impayé sera susceptible d'entraîner une mise en recouvrement de la part des services du Trésor Public.

CETTE DEMANDE NE CONCERNE PAS LES ENFANTS SCOLARISES AU COLLEGE.

3ème enfant Ecole d'affectation 2018/2019 :		Classe :	
NOM :		PRENOM :	
Né(e) le :		A :	
Ecole fréquentée en 2017-2018 :		Classe :	
P.A.I	L'enfant présente-t-il une allergie alimentaire ou une intolérance alimentaire ?		
	OUI	<input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
CANTINE SCOLAIRE	OCCASIONNEL	<input type="checkbox"/>	REGULIER <input type="checkbox"/>
PRECISEZ LES JOURS	LUNDI	<input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>
DE CANTINE DEMANDES	JEUDI	<input type="checkbox"/>	VENDREDI <input type="checkbox"/>

Pièces à joindre : OBLIGATOIREMENT

- **Copie** Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ☒ - **Copies** bulletins de paye (3 derniers) ou attestation de travail pour chacun des parents ou en cas de séparation des parents, pour le parent figurant en tant que responsable légal et son conjoint ;
- **RIB** pour le règlement par prélèvement automatique. Dès réception, un contrat vous sera envoyé. Le prélèvement s'effectue le 5 de chaque mois ;
- Pour les familles domiciliées hors agglomération, (hors centre-ville, hors commune) il n'est pas nécessaire de fournir les justificatifs d'emploi, ainsi que pour les familles avec un enfant de moins de 3 ans non scolarisé.
- **Certificat médical pour les petites sections de maternelle ou pour les premières inscriptions en cantine sur la commune**, mentionnant que l'enfant ne présente pas de contre-indication à la prise des repas au service de restauration scolaire.

CAS DES INTOLÉRANCES ALIMENTAIRES ET ALLERGIES

Si votre enfant présente une allergie ou intolérance alimentaire, fournir obligatoirement un certificat médical sous pli cacheté à l'attention du médecin scolaire. Votre dossier sera soumis pour examen au médecin scolaire. Il est rappelé qu'un enfant qui nécessite une surveillance sur le plan alimentaire ne peut être accueilli à la demi-pension qu'avec un projet d'accueil individualisé (P.A.I) prévoyant la fourniture de paniers repas par les parents, tous les jours où il est présent en cantine.

Je certifie sur l'honneur que tous les renseignements figurant sur cette fiche sont exacts et avoir pris connaissance du règlement des cantines scolaires.

Fait à, le

Signature du représentant légal

**EN AUCUN CAS,
CETTE DEMANDE NE VAUT AUTORISATION DE PRENDRE DES REPAS A LA
CANTINE SCOLAIRE. Les personnes ne remplissant pas les conditions seront informées par courrier.**

CADRE RÉSERVÉ A LA MAIRIE

AMIS SUR ADMISSION :

Les informations recueillies sont nécessaires à l'inscription à la cantine scolaire. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service des affaires scolaires. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous adresser au service éducation.
Tout renseignement particulier dans l'intérêt de l'enfant peut être signalé en Mairie.

Mairie de LA CRAU
Service restauration scolaire
15 BD de la république
83260 LA CRAU

04 94 01 56 80 Poste 204
04.89.29.51.66 (ligne directe)

Mail pour réservation de repas occasionnels
restauration.scolaire@villedelacrau.fr